

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 30 janvier 2015

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etait excusés : M. Bernard REGAD et M. Sylvain BOUVARD.

A l'unanimité, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Coupes de bois et travaux forestiers 2015 (intervention de M. Nicolas Leriche), Projet de labellisation espaces naturels sensibles Lac Genin et Tourbières des Renons, Désignation de 4 référents pour le projet de commémoration à la Prairie, Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), Questions diverses.

Coupes de bois et travaux forestiers 2015 (intervention de M. Nicolas Leriche)

M. Nicolas LERICHE, agent ONF, présente au conseil le programme des coupes pour l'année 2015.

Le conseil prend connaissance du programme des ventes de bois 2015, pour un volume de 1974.00 m³ de résineux et 688.00 m³ de feuillus.

Il présente également le programme des travaux 2015. La décision est reportée en février.

Projet de labellisation espaces naturels sensibles Lac genin et Tourbières des Renons

Le Conseil général est compétent pour définir les espaces naturels sensibles (ENS) sur son territoire et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L 142-1 du Code de l'urbanisme. Dans l'Ain, cette politique est formalisée dans le cadre d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles approuvé en juin 2012 (SDENS 2012-2017).

Sur la commune d'Echallon, le site « Lac Genin et Tourbière et Renons » présente de nombreux atouts écologiques (nombreuses espèces animales et végétales protégées) et paysagers.

Ce secteur est aujourd'hui soumis à différentes pressions : forte fréquentation, tendance à la fermeture du milieu.

En conséquence, il est important d'agir dès à présent pour assurer une préservation de ce site à l'échelle du département.

Ce site est d'ailleurs identifié dans le SDENS comme site remarquable et retenu pour être labellisé ENS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du site englobant le Lac Genin et la Tourbière des Renons, par le Conseil général de l'Ain.

Désignation de 4 référents pour le projet de commémoration à la Prairie

M. le maire présente au conseil municipal le projet de commémoration les 27 et 28 juin 2015, organisée par l'Association Centrale d'officiers mariniers et des marins de réserve (ACOMAR).

Thierry PERNOD, Patrick CHAPELUT, Henri DEMOND, Rémi ROUET, Daniel SAVOYE et Roger BOLLE sont désignés pour assister au comité de pilotage, un parachutage à la Prairie d'Echallon étant prévu le 28 juin 2015.

La cérémonie de la Prairie aura lieu le dimanche 5 juillet 2015.

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 fixait de nombreux objectifs parmi lesquels celui de l'accessibilité généralisée à toute forme de handicap pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) d'ici au 1^{er} janvier 2015. Compte tenu des difficultés rencontrées pour la mise aux normes, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ont été instaurés. Il s'agit d'un dispositif d'exception qui permet de disposer sur demande et justificatif d'un délai supplémentaire de 3, 6 voire 9 ans.

Cet Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015.

Le conseil municipal décide de créer une commission pour mi-février afin de mettre en place cet Agenda, qui fixe un cadre juridique sécurisé et s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- du passage du Rallye Ain-Jura le 23 mai 2015,
- de la prochaine réunion de la commission adressage pour l'achat des panneaux.

La séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le - 2 FEV. 2015

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. J. G.', written over a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official stamp.